

On débat sur la nouvelle charte

La qualité de notre eau et de nos milieux souterrains, tel est l'enjeu que la quarantaine de personnes présentes au débat public de Gramat sur le renouvellement de la charte du Parc, a classé en priorité une.

VIENNENT en deuxième et troisième positions les enjeux suivants : « un patrimoine naturel de qualité à transmettre à nos enfants » et « la sauvegarde de notre espace et de nos sols ».

Cette réunion à Gramat constituait l'un des six débats organisés par les responsables du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ).

De nombreuses personnalités assistent aux débats

De nombreuses personnalités et élus ont participé à ce débat : M.F. Thiel, maire de Gramat, M. Parra, conseiller régional et conseiller municipal à Gramat, M.J. Ravaut, vice président du PNRCQ en charge de la culture, du Patrimoine et de la Communication et M. M. Verdé, conseiller général du canton et vice président du PNRCQ en charge du tourisme étaient sur l'estrade. Dans la salle, nous

avons reconnu M. Launay, député du Lot et MM. Martin et Vernand, respectivement président des communautés des communes de Padirac et de Gramat.

M. J.F. Hessel, chargé de mission au PNRCQ chargé du développement local assisté de M. D. Chamayou chargé de mission de la Région auprès du Parc et de Mme A. Crépin représentaient le Parc. Précisons enfin que les débats étaient conduits par Mme Favre sociologue de formation.

30 millions d'euros injectés dans le territoire

Après les mots d'accueil de M. Thiel et de M. Verdier et l'introduction de M. Ravaut, la parole est donnée à M. Hessel qui dresse le bilan des actions du Parc conduites au cours de ses 10 premières années d'existence. Un chiffre doit être retenu : en 10

ans, 30 millions d'euros ont été investis par le Parc sur son territoire. Même si certains volets ont été probablement un peu ambitieux, le bilan laisse apparaître une bonne répartition des actions sur le territoire.

Mme Favre donne la parole à la salle. Elle organise les débats en deux temps : le bilan d'une part et les propositions pour le futur d'autre part. Toute une palette de sujets ont été évoqués, citons par exemple : la demande d'assistance technique auprès du Parc pour résoudre des problèmes de nature environnementale, le partenariat entre le Parc et le Conseil général notamment sur le sujet des Espaces Naturels Sensibles, la rénovation ou sauvegarde de petit patrimoine public, la destruction massive des haies, le foisonnement des panneaux publicitaires en entrée des villages et ceci en dépit

de la réglementation, le risque de pollution visuelle qui sera

Ceci démontre qu'un Parc, ça se mérite ! ». L'approbation finale générée par l'implantation en plein champs des panneaux photovoltaïques, les difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs qui s'installent... Le député J. Launay insiste sur les deux mots-clés suivants pour un Parc : le paysage et le bâti.

Une démarche longue

M. Molinié rappelle le calendrier d'élaboration de la Charte « la durée de renouvellement est de trois ans, c'est une démarche qui est longue et qui n'est pas facile.

Roland Puech

Que sont un Parc naturel et sa Charte ?

Un Parc naturel régional (source www.parc-causses-du-quercy.fr) est un territoire à dominante rurale, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais dont l'équilibre reste fragile. Mobilisant l'implication de l'ensemble des acteurs locaux (élus, associations, habitants, socioprofessionnels...), un Parc naturel régional est avant tout un espace de vie où le développement économique et social se conjugue avec la préservation de l'environnement. Ses actions s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable. Les missions d'un Parc Naturel régional sont de plusieurs ordres : la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ; l'aménagement du territoire ; le développement économique et social ; l'accueil, l'éducation et l'information ; l'expérimentation.

La Charte d'un Parc naturel régional est le résultat d'une réflexion commune entre l'ensemble des acteurs locaux et partenaires. Ce « contrat » définit pour dix ans les objectifs et engagements à mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Après ce délai de dix ans, une procédure de révision de la Charte permet, au vu du bilan de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et éventuellement de reconduire son classement. Aujourd'hui, la durée de ce contrat est portée à douze ans et non plus dix ans.

Les enjeux pour le territoire du Parc

Un enjeu constitue ce que l'on peut perdre ou ce que l'on peut gagner. Pour les douze années qui viennent, les enjeux suivants ont été proposés pour le Parc : Un patrimoine naturel de qualité à transmettre à nos enfants ; Des paysages où l'on se sent bien ; Notre patrimoine bâti et culturel ; La qualité de notre eau et de nos milieux souterrains ; La prise en compte du changement climatique et la consommation et production d'énergie ; La sauvegarde de notre espace et de nos sols ; Un habitat, des équipements et des services compatibles avec la vie moderne ; La création et le maintien d'activités économiques et d'emplois ancrés à nos bassins de vie ; Une agriculture, moteur de la vie économique qui entretient l'espace ; Une valorisation de nos espaces boisés ; Un tourisme ancré dans la vie locale préservant et valorisant les patrimoines ; Une vie sociale et culturelle permettant la cohésion et l'épanouissement des personnes ; L'implication des habitants dans le projet de territoire par l'information, la formation et l'éducation ; L'attractivité des Causses du Quercy et son ouverture vers l'extérieur ; Une bonne organisation de la gestion du territoire ; L'identité territoriale ; Les transports et les réseaux ; Un usage concerté du territoire.